

Observations Plan Air renforcé Marne et Gondoire

Observation 1 : Anonyme

Habitant la Commune de Dampmart, le trafic aérien s'est intensifié mais le plus important est l'altitude des avions qui survol la commune. Ces derniers vols bas, laissons envisager une pollution de l'air que les habitants respirent.

Madame, Monsieur,

Le projet de Plan Air de Marne et Gondoire est établi sur la base de données fournies par AirParif. Elles intègrent les émissions éventuelles issues du transport aérien que vous évoquez.

Pour ce qui est de l'intensification du trafic aérien, des travaux sont réalisés sur les pistes des aéroports de Roissy et d'Orly notamment en période estivale. Cela peut générer une augmentation des survols sur le territoire de Marne et Gondoire.

Le changement des sens du vent depuis 4 ans a également une incidence sur les lignes aériennes.

Vous pourrez consulter les trajectoires des avions directement sur le site suivant :

<https://vitrail.entrevoisins.org/vitrail/>

Cordialement,

Observation 2 : Martine MANCEAUX

Suite à la lecture du plan air renforcé sur Marne et Gondoire

J'ai quelques questions et observations

Il est important que chacun contribue à l'amélioration de la qualité de l'air mais Il serait intéressant de mettre aussi en avant la participation des entreprises et des collectivités.

Les communes se doivent d'être exemplaires au niveau des bâtiments publics, du traitement des espaces verts et de l'utilisation des véhicules de fonction.

Je remarque que vous ciblez en priorité la protection des populations sensibles: enfants et personnes âgées. Ce qui est une première étape mais il ne faut pas oublier que bon nombre de personnes habitent dans des zones à fortes concentrations de polluants.

Zones de dépassement des seuils réglementaires : Ces seuils sont effectivement réglementaires mais bien au-dessus des seuils préconisés par l'OMS. Selon Airparif Les écoles de Saint Thibault sont exposées aux particules PM 2.5 bien au-delà des recommandations de l'OMS.

Concernant la qualité de l'air respiré par les personnes vulnérables, notamment les enfants, est-il prévu, comme le prévoit la loi, d'analyser l'air à l'intérieur des locaux scolaires ? Mesure-t-on les formaldéhydes, les phtalates (pouvant entre autres venir des sols plastiques et du mobilier)

Dans l'étude, on parle de moyennes pour les émissions de polluants. Mais la diffusion de polluants n'est pas une moyenne. Il y a certains moments où l'air est très fortement pollué et d'autres moins. La moyenne cache ces variations. J'habite à environ 100 m de la RD 418, J'ai un capteur fourni par l'association Respire mesurant la concentration de particules fines PM10 et PM2.5 qui ne sont que 2 des nombreuses composantes de la pollution de l'air. Mais cela donne déjà des informations sur la qualité de l'air. Avec le constat d'une augmentation significative des concentrations aux heures où la circulation est la plus dense : 8h- 10h et 16h-20h.

Prévoyez-vous d'installer des capteurs dans Marne et Gondoire ?

Concernant la zone industrielle de St Thibault est-il prévu un comptage de la circulation des poids lourds ?

Pollution des entreprises : Chaque entreprise est peut-être dans les normes concernant les polluants libérés dans l'air mais est-il prévu d'analyser l'air dans sa globalité dans et autour de la zone industrielle ? Plusieurs entreprises rejettent des polluants, Ceux-ci se cumulent et peut-être réagissent entre eux ? Il serait intéressant d'élargir le panel des polluants au niveau des lieux industriels.

Bien cordialement

Martine Manceaux

Le plan Air est un complément du PCAET dans lequel figurent des actions en matière de rénovation énergétique pour les collectivités, sensibilisation des entreprises et actions de la collectivité, etc. A ce titre, Marne et Gondoire a mis en place un service gratuit de rénovation énergétique pour les habitants, entreprises et collectivité depuis septembre dernier.

Concernant la pollution de l'air intérieur :

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

La loi Grenelle 2 a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible, pour les gestionnaires de ces établissements (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- *Etablissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, halte-garderies...) depuis le 01/01/2018 ;*
- *Etablissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles et élémentaires depuis le 01/01/2018, collèges et lycées pour le 01/01/2020...).*

Ces obligations ne relèvent pas du plan Air directement. Par contre, Marne et Gondoire s'est engagée dans le cadre de son CRTE dans la réalisation d'une étude plus poussée en matière de qualité de l'air notamment pour améliorer la qualité dans les ERP et coordonner la mise en place de solutions sur l'ensemble du territoire. Cette étude est prévue en 2023. Cette étude pourra impliquer l'installation de capteurs sur le territoire ainsi que des mesures et modélisations précises sur des zones à enjeux (proche d'axes routiers ou zones d'activité). Les observations soulevées ici seront prises en compte dans la rédaction du cahier des charges de cette étude.

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

Observation 3 : Alexandre SOULAS + Mob IDF (même remarque mais en tant que représentant de l'antenne de MOB MLV)

TRAFIC ET VITESSES :

1/ le doublement des voies prévu depuis de nombreuses années déjà ne doit pas voir le jour. Certes il est difficile de sortir de ce dogme : la population croît, les déplacements également, il est donc nécessaire d'augmenter les capacités routières. Tout ceci a déjà été documenté par le passé (depuis les 1970's (!)) : augmentation du nombre de voies => augmentation de l'attractivité de la voiture => augmentation du trafic => augmentation de la congestion routière. Plutôt que d'anticiper et de faciliter un recours massif à la voiture, anticipons pour ce territoire en évolution un réseau de TC ultra performant et un maillage cyclable sécurisé permettant à chacun.e de se déplacer quelque soit son âge/forme/genre...

Vous trouverez en PJ de la documentation spécialisée sur le sujet ; il serait souhaitable que les élus et ST les lisent et revoient leurs positions sur les infrastructures routières à venir et leur rapport coût/bénéfice, car l'autolisme appelle...l'autosolisme.

2/ il apparaît nécessaire de limiter les vitesses sur les routes quelles qu'elles soient : retour au 80km/h sur les RD, abaisser à 90km/h toutes les voies rapides et 110km/h sur les autoroutes. Le développement des villes à 30 avec double-sens cyclables généralisés permettra également cette diminution d'émissions.

La diminution des vitesses permet :

- jusqu'à 15% d'économie de carburant
- réduction du bruit et des émissions lié.e.s au roulement des pneus sur chaussée
- paradoxalement plus de fluidité du trafic !

MODES ACTIFS :

- évidemment un maillage cyclable sécurisé, continu, lisible, confortable et permettant de faire la majorité des déplacements du territoire à vélo (>50% font moins de 5km !). Il faut que ce maillage soit CO CONSTRUIT sur le terrain avec techniques, riverains et associations expertes du domaine afin que le réseau soit HOMOGENE.

Malheureusement les aménagements au pied des nombreuses ZAC du territoire sont souvent insatisfaisant, l'aménageur réalise principalement des voies partagées (ex Bussy Saint Georges) sans continuité ni sécurisation, et pire, sans concertation ni sollicitation des acteurs locaux. Il faut que cela change, des exemples existent partout en France - et pas qu'à Paris !

DESARTIFICIALISATION ET VEGETALISATION :

1/ Quelle prise en compte d'un éventuel objectif de Zéro Artificialisation Nette dans un secteur en pleine mutation ?

2/ Quelles compensations, quels objectifs de désimperméabilisation ?

3/ Une politique végétalisation ambitieuse serait intéressante pour capter CO2 et polluants, recréer des îlots de fraîcheur et faire revenir la biodiversité en ville.

Merci pour votre lecture, je suis prêt à échanger en direct sur toutes ces propositions et sur l'importance capitale qu'elles représentent pour l'avenir.

Sources :

<https://www.youtube.com/watch?v=b5Jf68eU1Tk>

<http://carfree.fr/index.php/2014/05/19/le-velo-cest-pas-ecolo/>

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

La consultation porte sur le plan Air de Marne et Gondoire, annexe du PCAET. Dans le PCAET, approuvé en 2021, un certain nombre d'actions portent sur le développement des modes doux de déplacement. Ci-joint le lien vers le PCAET. La question des mobilités est par ailleurs traitée dans le SDDL et le Plan Local de Mobilité porté par le SIEMU qui a récemment fait l'objet d'une concertation publique. Nous transmettons les documents annexés aux services compétents sur ce sujet.

Le routes départementales, nationales et autoroutes ne sont pas gérées à l'échelle de Marne et Gondoire.

Au-delà du Plan Air de Marne et Gondoire, Marne et Gondoire s'est fixé des objectifs dans le cadre du PCAET et de son CRTE en matière de biodiversité en ville. Y figurent notamment la renaturation et la désimperméabilisation notamment dans une logique de lutte contre les îlots de chaleur urbain. Ces réflexions sont en cours avec les élus du territoire et permettront de répondre aux objectifs ZAN lorsque ceux-ci seront clairement fixés à l'échelle régionale dans le cadre du SDRIF-E, ce qui n'est pas encore le cas.

La co-construction du maillage doux ne concerne pas le Plan Air de Marne et Gondoire. Pour autant voici des éléments de réponses sur l'élaboration de notre schéma directeur des liaisons douces. Afin d'améliorer le maillage cyclable du territoire, le conseil communautaire a approuvé la cartographie des axes cyclables principaux. Pour élaborer ce schéma des liaisons douces nous avons consulté un maximum d'acteurs : communes, les EPCI voisins, les aménageurs, les associations de cyclistes et les habitants du territoire en conviant le CAC40 (comité citoyen) à nos échanges. Cela dans le but de créer un réseau cohérent, qui répond au mieux aux besoins du territoire.

Nous essayons aussi lorsque cela est possible de créer des équipements distincts pour les véhicules, les vélos, les piétons. Pour autant, certaines contraintes technique et foncière et d'imperméabilisation des sols nous obligent dans certains cas à créer des équipements partagés tel que des portions de vélo rue par exemple.

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

Observation 4 : Anonyme

Bonjour,

1/ pour une meilleure diffusion de l'étude

L'étude elle-même, pour plus d'accessibilité, de transparence et de participation du public, devrait être publiée et communiquée en même temps que l'avis de consultation publique notamment sur le site internet de la communauté d'agglomération et par tout autre biais.

2/ au delà de la réglementation, la santé !

Les objectifs de réduction de ce plan d'action pour le plan air renforcé ne me semble pas être à la hauteur de la situation.

Ces objectifs permettent tout juste de parvenir à la conformité réglementaire française et européenne,

alors que le véritable enjeu de ces réglementations est de répondre aux problèmes de santé publique importants engendrés par la pollution atmosphérique. L'écart entre les enjeux réglementaires et ceux de santé publique sont illustrés de manière édifiantes par les bilans de airparif

:https://airparif.org/sites/default/files/pages/chiffres_cles_2020_nbrhabitants_anciennesrecoOMS.png... et encore ce bilan fait-il référence à des seuils de référence de l'OMS obsolète et bien moins exigeants que ceux d'aujourd'hui.

3/ depuis septembre 2021, face aux impacts sur la santé publique, de nouvelles lignes directrices de l'OMS beaucoup plus exigeantes

Depuis septembre 2021, l'OMS a donné de nouvelles lignes directrices beaucoup plus exigeantes concernant la qualité de l'air, avec la multiplication des études montrant l'impact important de la pollution de l'air pour des niveaux de pollution beaucoup plus faibles que les objectifs fixés précédemment. Cela confirme que des objectifs de réductions bien plus ambitieux que ceux pris pour être en conformité avec la réglementation sont à avoir.

4/ l'étude aurait du et devrait être réévaluée au regard des nouvelles lignes directrices de l'OMS (les précédentes datant de 16 ans auparavant)

L'étude ayant été effectuée juste avant la publication des nouvelles lignes directrices de l'OMS, les dernières datant de 16 ans plus tôt, ces objectifs et ambitions paraissent préparer le futur avec une vision obsolète. Il conviendrait que cette étude toute récente soit mise à jour et ses objectifs de réductions réévalués à la lumière de la compréhension actuelle des enjeux en termes de santé publique.

À titre d'illustration : Concernant les NOx (notamment NO2), notre trajectoire est déjà prévue comme temporairement non conforme à la réglementation à proximité des axes routiers. Mais au regard des présentes lignes directrices de l'OMS, 100% du territoire et donc 100% de la population sont exposés à une concentration moyenne annuelle de au moins 15 voire 20µg/m³ de NO2, supérieure au niveau maximal de 10µg/m³ moyen annuel fixé par l'OMS. Pire de large zone à proximité des axes routiers et donc touchant une large population dont des publics vulnérables, subit toute l'année des niveaux de concentration annuels moyens supérieurs à 25µg/m³ alors que ce niveau de concentration est le niveau maximal (ponctuel/quotidien) fixé par l'OMS... Les conséquences en termes de santé publique sont catastrophiques... et bien sûr au-delà de l'éthique les coûts induits pour la collectivité.

<https://airparif.org/index.php/recommandations-de-loms>

<https://airparif.org/sites/default/files/news/nouvelles-recommandations-OMS-tableau.png>

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

Ceci n'est que l'exemple pour ce polluant, même avec les anciens critères de l'OMS le bilan annuel airparif pour la région ile de France illustre les écarts entre conformité réglementaire et recommandations de santé publique pour les autres polluants dont l'Ozone qui n'est même pas fait état dans l'étude.

https://airparif.org/sites/default/files/pages/chiffres_cles_2020_nbrhabitants_anciennesrec_oOMS.png

Le lien vers le registre est en ligne sur le site internet de Marne et Gondoire et la publication de la consultation publique a été faite dans les journaux et sur les panneaux de communication des communes

Les objectifs permettent de répondre aux attentes réglementaires. Pour autant si les actions entreprises permettent d'aller au-delà des objectifs chiffrés fixés en préalable ce sera bien évidemment mieux pour la santé de tous. Mais il faut d'ores et déjà atteindre les premiers objectifs.

Le Plan Air Renforcé doit remplir une double contrainte : l'atteinte des objectifs réglementaires à très court terme (2025) et l'évaluation réaliste des impacts des actions prévues. A très court terme cette proposition de Plan Air correspond aux projets validés et en cours de mise en œuvre sur le territoire. Une trajectoire de réduction des émissions plus rapide est possible si, aux actions portées par la collectivité, s'ajoutent des actions d'acteurs privés.

Le Plan Air doit faire l'objet d'un suivi très régulier, les objectifs sont fixés de manière biennale afin de pousser la collectivité à réinterroger très régulièrement les trajectoires pour les différents polluants. Ces trajectoires seront actualisées notamment en accord avec l'évolution de la réglementation et des dernières recommandations de l'OMS a minima tous les 2 ans.

De plus, au-delà du Plan Air, Marne et Gondoire s'est engagée dans le cadre de son CRTE dans la réalisation d'une étude plus poussée en matière de qualité de l'air notamment pour améliorer la qualité de l'air dans les ERP et coordonner la mise en place de solutions sur l'ensemble du territoire. Cette étude est prévue en 2023. Cette étude pourra impliquer l'installation de capteurs sur le territoire ainsi que des mesures et modélisations précises sur des zones à enjeux (proche d'axes routiers ou zones d'activité). Les observations soulevées ici seront prises en compte dans la rédaction du cahier des charges de cette étude.

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

Observation 5 : Collectif c'est dans l'air

Pour compléter votre Plan Air que nous n'estimons pas complet, nous demandons:

- une station mobile d'Airparif dans la Zone Industrielle pendant une période de 6 mois et la communication des résultats.
- la mesure des particules fines sur les communes impactées. (Lagny, St.Thibault et Pomponne, Collégien)
- un comptage des camions dans la Zone Industrielle
- la mesure des concentrations des Composés Organiques Volatiles, surtout dans les écoles et collèges.
- un résumé détaillé des 'points' où des mesures réelles ont été effectuées par la CAMG ou par d'autres organismes.
- appliquer les valeurs de la OMS pour garantir la population de respirer un air plus sain.

Les lignes directives OMS constituent l'évaluation la plus largement reconnue et la plus actuelle des effets de la pollution aérienne sur la santé. Elles préconisent des objectifs de qualité de l'air qui réduisent fortement les risques sanitaires.

Valeurs recommandées

- PM2.5 : 10 µg/m³ moyenne annuelle, 25 µg/m³ moyenne sur 24 heures
- PM10 : 20 µg/m³ moyenne annuelle, 50 µg/m³ moyenne sur 24 heures
- Ozone (O₃) : 100 µg/m³ moyenne sur 8 heures
- Dioxyde d'azote (NO₂) : 40 µg/m³ moyenne annuelle, 200 µg/m³ moyenne horaire
- Dioxyde de soufre (SO₂) : 20 µg/m³ moyenne sur 24 heures, 500 µg/m³ moyenne sur 10 minutes

Les Directives édictées pour la première fois en 1987, puis actualisées en 1997, concernaient l'Europe. Les nouvelles directives (2005) s'appliquent au monde entier et se fondent sur l'évaluation des données scientifiques par des experts.

Nous souhaitons un plan d'action de la CAMG : un plan de lutte contre les expositions aux polluants, protéger les abords des établissements scolaires de la pollution de l'air par des zones apaisées, financement des capteurs et une campagne sur les maladies respiratoires en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

En 2016 le Ministère de l'Ecologie avait financé la 1ère phase d'une étude de zone au Nord-Ouest 77, qui consistait en un état des lieux des points pollués les plus sensibles. La seconde phase devait consister à faire des études sur certains de ces points sensibles : pollution de l'air, de l'eau.... Les réunions organisées par la préfecture s'arrêtèrent nettes en 2019, la cause serait, semble-t-il le manque de financement. Nous demandons à la CAMG de remettre ce dossier sur la table.

Quelques informations concernant le bilan de CAMG: source Airparif 2019

- oxyde d'azote: 950 tonnes
- dioxyde d'azote: dépassement
- particules fines: pm10 192 tonnes et dépassement et PM 2.5: 128 tonnes en 2018
- dioxyde de soufre: 20.9 tonnes
- COV (benzène, aldéhyde, HAP) : 879 tonnes
- NH₃ (ammoniac) 36 tonnes

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

En plus développer massivement la pratique du vélo dans toutes les communes : applications des décrets: doubles sens cyclables, tourner à droite, sas vélo et l'application de l'article L.228-2 du Code de l'environnement.

Nous estimons que les mesures concrètes concernant "l'air" de la CAMG ne sont pas assez ambitieuses, plutôt axées sur 'les individus' moins sur les industries, l'agriculture et le trafic. Le Collectif 'C'est dans l'air'

Concernant l'étude de zone portée par la DRIEE, cette action allait au-delà de la CAMG et ciblait les ICPE, Marne et Gondoire n'était concernée qu'à la marge. Nous ne savons pas pourquoi l'étude n'est pas allée plus loin.

Marne et Gondoire s'est engagée dans le cadre de son PCAET et CRTE dans la réalisation d'une étude plus poussée en matière de qualité de l'air notamment pour améliorer la qualité dans les ERP et coordonner la mise en place de solutions sur l'ensemble du territoire. Cette étude C.8 « Caractériser la pollution de l'air des zones les plus exposées et expérimentation de solutions innovantes » est prévue en 2023.

Les zones les plus exposées seront donc étudiées avec plus de précision que dans le Plan Air Renforcé, les zones à proximité des axes routiers et les zones industrielles feront partie de ce périmètre. Les observations soulevées ici seront prises en compte dans la rédaction du cahier des charges de cette étude.

Concernant la pollution de l'air intérieur dans les écoles :

La loi Grenelle 2 a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- *Etablissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, halte-garderies...) depuis le 01/01/2018 ;*
- *Etablissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles et élémentaires depuis le 01/01/2018, collèges et lycées pour le 01/01/2020...).*

Afin d'améliorer le maillage cyclable du territoire, le conseil communautaire a approuvé la cartographie des axes cyclables principaux. Pour élaborer ce schéma des liaisons douces nous avons consulté un maximum d'acteurs : communes, les EPCI voisines, les aménageurs, les associations de cyclistes et les habitants du territoire en conviant le CAC40 (comité citoyen) à nos échanges. Cela dans le but de créer un réseau cohérent, qui répond au mieux aux besoins du territoire.

Nous essayons aussi lorsque cela est possible de créer des équipements distincts pour les véhicules, les vélos, les piétons. Pour autant, certaines contraintes technique et foncière et d'imperméabilisation des sols nous obligent dans certains cas à créer des équipements partagés tel que des portions de vélo rue par exemple.

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

Observation 7 :

Il pourrait être pertinent de faire référence en sus au Plan local des Mobilités en cours d'étude en ce moment (SIEMU).

Cordialement.

Le plan Air Renforcé est annexé au PCAET qui contient les actions portées par le SIEMU et notamment l'élaboration du Plan local des Mobilités en cours de finalisation.

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

Observation 8 : Anonyme

Plans Déplacement:

PLD en 2008

PLM en 2015

PLM en 2021

Nous attendons des actions concrètes pour et avec les cyclistes;

Sur la base de nos compétences et de l'évolution du territoire, nous élaborons et révisons régulièrement les plans de déplacement. La mobilité est un domaine qui évolue très rapidement et cela s'est encore accéléré depuis la crise COVID.

Des actions concrètes sont réalisées chaque année par Marne et Gondoire, en fonction des contraintes foncières, techniques et des moyens financiers de la collectivité. Des axes cyclables de loisirs (bords de Marne, Gondoire, Brosse) et « fonctionnels » (Bussy Saint Martin, Gouvernes, Collégien, etc.) sont créés chaque année et le maillage du territoire pour les modes actifs s'améliore au fil des années.

D'autres projets d'envergures sont à l'étude et vont être réalisés dans les prochaines années tels que le projet RER V qui permettra de relier Paris à vélo, une nouvelle passerelle au-dessus de l'A4 afin de favoriser les déplacements sur l'ensemble du territoire.

Enfin, nous investissons dans des bornes de recharge pour les véhicules électrique, dans les transports en communs etc... afin de favoriser les modes de déplacement à moindre impact.

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

Observation 6 : Anonyme → doublon de l'observation 4

Observation 9 : MOB Marne la Vallée / Alexandre SOULAS → doublon de l'observation 3

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

Bussy-Saint-Georges • Bussy-Saint-Martin • Carnetin • Chalifert • Chanteloup-en-Brie • Collégien • Conches sur Gondoire • Dampmart • Ferrières-en-Brie • Gouvernes
Guermantes • Jablines • Jossigny • Lagny-sur-Marne • Lesches • Montévrain • Pomponne • Pontcarré • Saint-Thibault-des-Vignes • Thorigny-sur-Marne